EN ROUTE POUR LE SUD 66

SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

Le journal de Sud Education des Pyrénées-Orientales

n°38

Union Syndicale Solidaires 66

éducation Sud66

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ADVISORY

EXPLICIT CONTENT

AVERTISSEMENT

Ceci est un journal syndical. Il peut heurter la sensibilité de certaines personnes (qui se reconnaîtront tout de suite, nous l'espèrons).

Quoi qu'il en soit, SUD éducation 66 ne peut être tenu pour responsable si à la suite de la lecture d'un article, un individu est amené à réfléchir et à se poser des questions sur son statut d'enseignant-e, sur les politiques gouvernementales ou sur tout autre sujet.

Nous prévenons le lecteur que dans ce numéro, des thèmes aussi nocifs que le rapport de la Cour des comptes, le contrôle en cours de formation en langues vivantes, l'esprit d'entreprise à l'école ou le système de retraites sont abordés.

SUD éducation 66

Edito

À l'éducation, rien de nouveau !

Alors que s'égrènent des semaines de ponts et de rattrapages qui prouvent, si besoin en était, que les rythmes scolaires sont le dernier souci des autorités « compétentes », quelques annonces sont venues comblées les attentes de la communauté éducative.

Des annonces financières tout d'abord. Une prime pour les professeurs des écoles s'annonce. Son montant n'est pas connu. Elle est censée permettre un rattrapage selon l'expression consacrée. Sachant qu'entre 2002 et 2012, avec la limitation de l'augmentation du point d'indice, puis son gel, les fonctionnaires ont perdu 13,5% de leur traitement, on imagine que ce hochet sera rapidement avalé par le gel du point d'indice qui a été « courageusement » reconduit par l'actuel gouvernement.

Le cri du cœur ensuite. Le ministre a réuni l'ensemble des inspecteurs pour lancer un « je ne vous oublie pas » adressé aux professeurs du secondaire. S'il pouvait.

De nouvelles matières ensuite. Non seulement, le ministre persiste dans son fumeux et dangereux projet de « morale laïque » ou « morale civique », on ne sait plus trop, mais le président de la république a inventé une nouvelle matière : l'entreprise.

On pourrait penser qu'il y a là une contradiction. Un jour, nos chères têtes blondes apprendront pendant leur cours d'entreprise comment licencier, délocaliser, geler les salaires, bref, comment traiter les salariés comme au Bengladesh. Et puis le lendemain, durant le cours de morale, ils apprendront à respecter l'autre, à être altruiste, etc.

Et pourtant, il y a peut-être bien entre les deux projets une unité profonde.

Car, d'où vient cette obsession de la morale ? Quelle morale ? Que vient-elle faire à l'école et surtout quel problème est-elle censé résoudre ?

Nos élèves manqueraient de morale. Il faudrait donc leur apprendre. C'est donc dire que la situation qui est la leur est leur faute. Si leurs parents et leurs grands-parents n'ont connu que le chômage, c'est parce qu'ils manquaient de morale. Ils n'ont pas su faire les « efforts » nécessaires. Car, c'est bien connu, il faut faire des efforts : baisser son salaire, augmenter ses horaires, diminuer ses maladies sans sécurité sociale, diminuer ses congés maternité, augmenter sa durée de cotisation pour la retraite, etc. Et tout cela pour le bien de la république.

Si nos élèves ont du mal à apprendre, dans des classes surchargées, des programmes absurdes et contradictoires qui supposent trop souvent que l'essentiel ait été acquis dans le milieu familial – à commencer par un certain respect ou une envie du savoir – c'est leur faute. Ils sont responsables de croire qu'un professeur est inférieur à un curé et surtout à un sportif professionnel, un trader, un grand patron délocalisateur. Les valeurs de la république, ils ne les connaissent pas. Elles ne se montrent pas à eux tous les jours dans cette guerre à la compétitivité dont les cadavres des salariées de l'industrie textile du Bengladesh montrent l'incroyable beauté.

À quoi sert la morale ? Bien évidemment à faire comprendre à tous ses élèves qui échouent qu'ils sont coupables. Coupables d'être nés pauvres – économiquement ou culturellement. Coupables d'être là où ils sont alors que la république, notre mère à tous, dans sa grandiose générosité, nous a tous placés à égalité. Coupables de mal user de cette liberté qu'ils ont de travailler même s'ils n'ont plus d'électricité à la maison dans la chambre commune pour tous les enfants. Coupables de ne pas reconnaître cette fraternité qui est celle du monde de l'entreprise où chacun, dans cette belle concurrence, libre et non faussée, travaille pour écraser l'autre.

Enseigner l'entreprise et la morale. Telles sont les deux faces du néolibéralisme. D'un côté, construire une société où le marché est le principe régulateur de tous les comportements, ce qui implique qu'il y ait des gagnants et des perdants. D'un autre, convaincre ces derniers qu'ils sont responsables de leur sort. On évite ainsi la seule chose qui fait encore trembler les néolibéraux ou du moins hante leur cauchemar. La lutte.

Patrice Bégnana.

Promouvoir l'esprit d'entreprise, est-ce le rôle de l'école ?

Quelle école ?

« Stimuler l'esprit d'entreprise dans notre pays, c'est d'abord le rôle de l'école ». « Il sera prévu de la sixième à la terminale un programme sur l'entrepreneuriat ». Voilà ce qu'a déclaré François Hollande à l'Elysée lundi 29 avril 2013 devant un parterre de patrons, qui s'est levé pour l'acclamer à l'issue de son allocution de clôture des Assises de l'Entrepreneuriat.

UN DISCOURS ENTREPRENEURARIAL

Dès son discours de la Sorbonne le 9 octobre 2012 pour la remise du rapport de la pseudo-concertation, le chef de l'État clamait que l'école de son quinquennat serait celle du redressement économique, reprenant ainsi à son compte le crédo néolibéral de ses prédécesseurs, qui n'ont eu de cesse de chercher à soumettre l'école au monde de l'entreprise.

Vincent Peillon ne disait pas autre chose dans son entretien aux Echos le 3 octobre 2012 : « Il faut faire découvrir l'entreprise et les métiers dès la sixième et cela jusqu'à l'université. » « Je veux que l'on puisse ajuster les préoccupations des entreprises et les nôtres pour donner la meilleure formation possible et la plus utile aux jeunes. L'éducation nationale est capable de changer le contenu de ses diplômes et de ses formations pour répondre rapidement aux besoins de l'économie et des entreprises ; elle est mobile. La co-éducation, c'est aussi cela. »

UNE POLITIQUE PATRONALE

Il ne s'agit pas uniquement de discours. La politique éducative du gouvernement s'inscrit pleinement dans cette orientation idéologique : alignement de la carte de formation professionnelle sur les besoins conjoncturels des « bassins d'emploi » via la régionalisation, refus de modifier l'alternance des rythmes entre vacances et périodes travaillées des différentes zones pour ne pas chagriner le lobby des sports d'hiver, mise à disposition des établissements pour des entreprises privées, contact précoce des élèves avec « l'esprit d'entreprise » et la notion de compétitivité…

Le tout s'inscrit dans le développement de l'école des compétences, qui assigne au système éducatif l'objectif de former des travailleurs/euses flexibles, adaptables, traçables, individualisés, en concurrence les un-e-s avec les autres, sans organisation ni protection collective. C'est le sens du Livret Personnel de Compétences, qui tend à remplacer les diplômes nationaux, reconnus dans des conventions collectives, par le contrôle continu, ce qui en fait un livret ouvrier des temps modernes.

Vincent Peillon a confirmé le 22 avril l'instauration d'un « enseignement moral et civique » d'une heure par semaine en primaire et au collège et d'une demi-heure au lycée. Il se voulait rassurant en affirmant qu'il ne s'agirait pas d'« une morale d'État ». Ce qu'il n'avait pas dit alors, c'est que ce serait une morale d'entreprise…

Les valeurs portées par SUD Éducation sont à l'opposé de celles de l'école capitaliste, où le culte des évaluations, les indicateurs, les contrats d'objectif, le management, le mérite et l'individualisme priment sur l'éducatif et l'émancipation. Nous estimons bien au contraire qu'il faut promouvoir les pratiques et valeurs coopératives d'entraide, entre collègues et entre élèves, pour construire une autre école dans une autre société, égalitaire et émancipatrice.■

Sud Éducation.

«Liberté, Égalité, Compétitivité.»

Baccalauréat

NON au Contrôle en Cours de Formation en Langues Vivantes.

Le bilan de la généralisation des épreuves de CCF dans la voie professionnelle en CAP et en Bac Pro est sans appel. Pourtant, leur introduction dans les épreuves de langues (pour commencer ?) dans les séries générales et technologiques est en route. Conséquences : alourdissement de la charge de travail, remise en cause du caractère national des diplômes, attaque contre les droits collectifs des salarié-e-s. La logique libérale des compétences personnalisées « à vendre » aux employeurs se poursuit.

Ne pas tout réduire à une épreuve ponctuelle terminale, qui fait jouer l'obtention d'un diplôme sur un seul examen : l'idée peut paraître séduisante. Mais la multiplicité des épreuves liées aux différentes matières et l'existence d'épreuves de rattrapage au baccalauréat limitent déjà les risques liés à l'examen ponctuel. Et l'existence d'un dossier scolaire de l'élève présenté au moment du jury permet une prise en compte partielle du contrôle continu.

Il y a sans doute des choses qui peuvent être améliorées en la matière. Mais avant de commencer à étendre un dispositif, le Contrôle en Cours de Formation (CCF), il vaut peut-être la peine de faire un bilan de son application dans les lycées professionnels, où il existe depuis plusieurs années. Le bilan en est éloquent.

BILAN DU CCF DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la voie professionnelle, toutes les disciplines sont concernées par la mise en place des CCF qui désorganisent les établissements et alourdissent la charge de travail des personnels enseignants, administratifs et de Vie Scolaire. Les difficultés à coordonner les modalités des épreuves pratiques, orales, écrites, sur dossier, sur table, individuelles, collectives, d'une durée variable, sont telles que cela entraîne des situations de souffrance au travail et un absentéisme record chez les élèves. Les épreuves de CCF réduisent d'autant le temps consacré à l'enseignement.

ATTAQUE CONTRE LES DIPLÔMES NATIONAUX

À l'encontre de toute notion d'impartialité logiquement associée aux modalités d'épreuves sanctionnant un diplôme national, dans le cadre du CCF l'enseignant-e élabore, organise, fait passer les épreuves à ses propres élèves qu'il note et certifie sans aucun regard extérieur.

Comment, dans ce contexte, évaluer en fonction d'exigences nationales sans se laisser parasiter par des critères « locaux » comme par exemple, le niveau global de la classe et la nature privilégiée de la relation entretenue avec ses élèves ?

UNE ATTEINTE AUX DROITS DES SALARIÉS

Les épreuves de CCF s'inscrivent dans la logique du Livret Personnel de Compétences et de la loi n °2009-1437 du 24/11/2009 relative à l'Orientation Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (OFPTLV). Ces dispositions visent à démanteler les conventions collectives au profit d'une négociation individuelle à partir, non plus de grilles de salaires établies en fonction de diplômes nationaux, mais d'un kit de compétences personnalisées « à vendre » aux employeurs potentiels… tout au long de la vie !■

SUD éducation.

Retraite et progrès social

Retraites

Le progrès social a permis d'abolir les plus violentes exploitations des travailleurs, puis de leur permettre de travailler de moins en moins sur l'ensemble de leur vie. Chaque acquis a nécessité d'imposer un rapport de force pour l'obtenir. Aujourd'hui, rien ne justifie de revenir en arrière, d'imposer de travailler plus longtemps : ni l'augmentation de l'espérance de vie qui existe depuis plus de 2 siècles, ni le nombre plus important de retraité-es qui n'est que passager et que l'économie peut prendre en charge comme elle l'a fait dans le passé. Reculer l'âge du droit au départ en retraite serait une régression sociale inacceptable, alors qu'elle représente une juste conséquence du besoin de partager le travail et de laisser une place aux jeunes.

Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité : il s'est traduit sur le long terme par de multiples avancées, parmi lesquelles l'abolition des formes les plus violentes d'exploitation des travailleurs (esclavage, servage), la diminution des accidents du travail.

La réduction du temps de travail est l'une des clés essentielles de ce progrès social. Elle s'est traduite sous différentes formes au cours des deux derniers siècles : suppression du travail des enfants, diminution de la durée journalière puis hebdomadaire du travail, création des congés payés, de la retraite, des RTT, allongement des études...

Au total, tandis que l'espérance de vie augmentait, le temps de travail a pratiquement été divisé par 2 depuis le début du XIXe siècle : 2695 heures par an en 1896 contre 1441 heures par an en 2004 (Husson 2009 « Un pur capitalisme »).

Chaque étape de ce progrès social, revendiqué par les salarié-es, s'est heurtée à l'opposition massive du patronat et des gouvernements qui défendent les intérêts des plus riches. Les mêmes arguments ont toujours été avancés : la fin du travail des enfants, la journée de 10h puis de 8h, les congés payés puis leur progression à 5 semaines, les 40 puis 35 heures, les retraites à 65 puis 60 ans... allaient ruiner les entreprises et l'économie du pays.

L'Histoire a prouvé le contraire... par des luttes, parfois sanglantes, imposant un partage des fruits du travail, dans cette société inégalitaire. Cette réduction du temps de travail s'est au contraire accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant (mesurée par le PIB, Produit Intérieur Brut, par habitant) : tandis que le temps de travail était divisé par deux, cette richesse par habitant était en effet multipliée par 8 (soit 2% d'augmentation par an).

Ainsi, le même nombre d'actifs peut faire vivre un nombre croissant d'inactifs, tout en réduisant le temps de travail et en augmentant le niveau de vie. Cela a été rendu possible par les inventions techniques qui, lors de ces deux derniers siècles, ont (pour un salarié) multiplié la productivité horaire par 30, ce qui a permis de diminuer par 2 le temps de travail tout en multipliant par 16 la production d'un salarié. Un-e salarié-e d'aujourd'hui travaille deux fois moins, mais produit 16 fois plus que celui ou celle du début du XIXe siècle.

Et le progrès social continue : le COR (Conseil d'Orientation des Retraites composé de membres du gouvernement et de représentants des partenaires sociaux), prend comme hypothèse une poursuite de la croissance de la productivité horaire évaluée entre 1,5 et 1,8% par an selon les scénarios, soit une légère baisse du rythme des deux derniers siècles. Cette croissance de productivité horaire ne signifie pas forcément croissance de la production (et épuisement des ressources limitées de la terre) : les gains de productivité horaire peuvent en effet être utilisés pour réduire le temps de travail, ou augmenter la part du salaire socialisé (pour les dépenses de santé, retraite, chômage).

Mais aujourd'hui comme hier, le patronat ne redistribue pas de bon gré ces gains de productivité aux salariés : il a fallu, il faut et il faudra se battre pour cela.

Dans une société jamais aussi riche, le progrès social doit continuer, avec notamment un droit au départ à la retraite à 60 ans, avec 75% du salaire en ayant cotisé pendant 37,5 ans !

SI ON AVAIT ÉCOUTÉ LE PATRONAT, LES ENFANTS TRAVAILLERAIENT ENCORE !

Pour réparer la lutte à venir, retrouvez l'intégralité du texte ainsi que trois autres fiches d'information sur les retraites sur le site de Solidaires :

http://www.solidaires.org/rubrique415.html

L'Union Syndicale Solidaires.

SUPPLÉMENT

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LES MAUX QUI FÂCHENT!

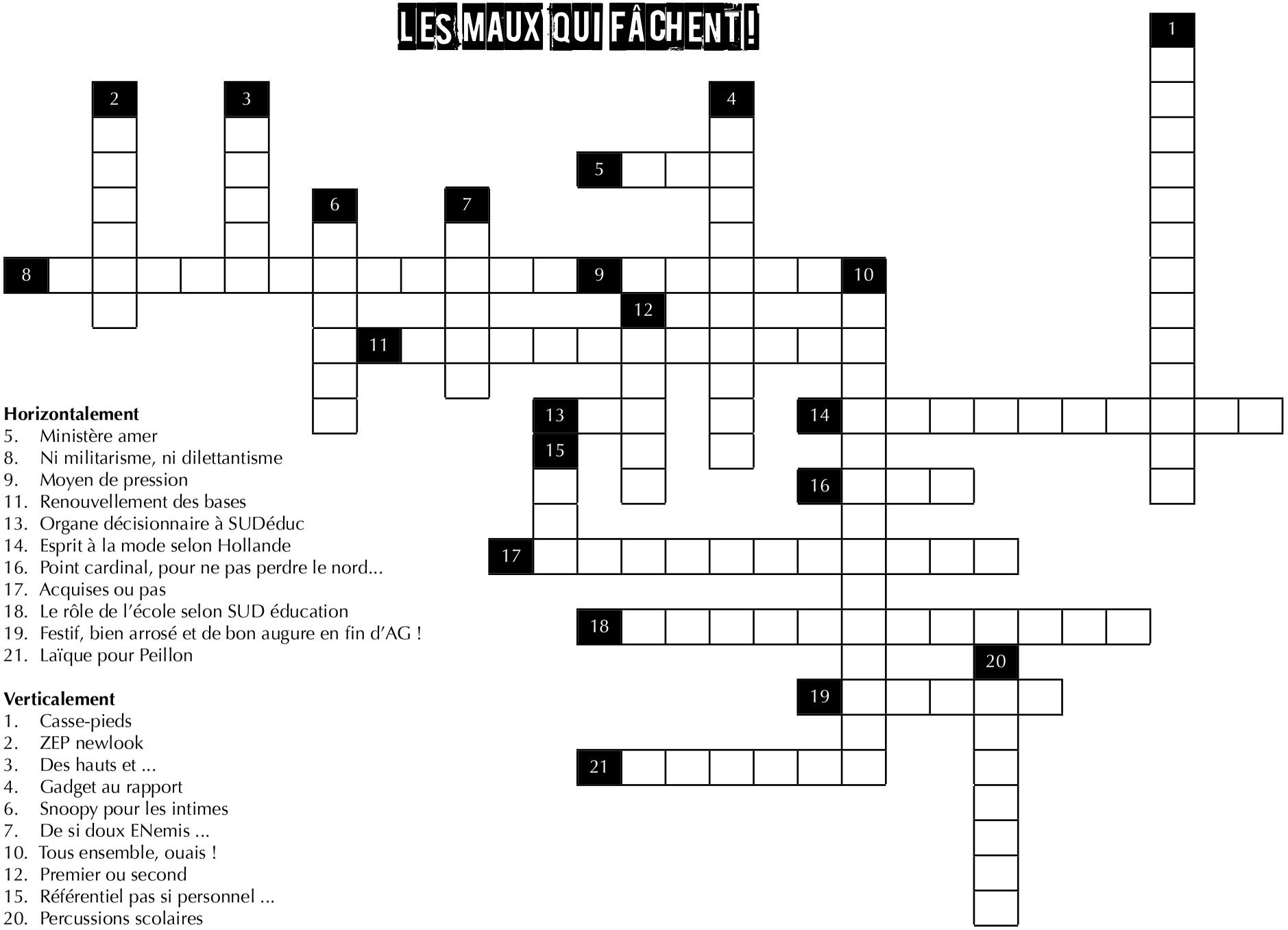

Horizontalement

5. Ministère amer
8. Ni militarisme, ni dilettantisme
9. Moyen de pression
11. Renouvellement des bases
13. Organe décisionnaire à SUDéduc
14. Esprit à la mode selon Hollande
16. Point cardinal, pour ne pas perdre le nord...
17. Acquises ou pas
18. Le rôle de l'école selon SUD éducation
19. Festif, bien arrosé et de bon augure en fin d'AG !
21. Laïque pour Peillon

Verticalement

1. Casse-pieds
2. ZEP newlook
3. Des hauts et ...
4. Gadget au rapport
6. Snoopy pour les intimes
7. De si doux ENemis ...
10. Tous ensemble, ouais !
12. Premier ou second
15. Référentiel pas si personnel ...
20. Percussions scolaires

ESTIVAL

HOROSCOPE MILITANT

On pourrait croire qu'à SUD éducation, nous ne croyons en rien d'autre que la lutte pour des lendemains qui chantent. Que nous faisons fi de toutes les parasciences, superstitions et autres opiums populaires... Il n'en est rien ! Croyez-vous que nous choisissons aux hasards les dates de nos actions militantes ? Non ! Pour qu'une manif' soit la plus réussie possible, il faut savoir observer les astres et à SUD éduc'66, nous avons la chance d'avoir une experte en astrologie militante, qui a accepté, pour ce dernier numéro avant les vacances, de vous livrer ses secrets...

BÉLIER

La loi de refondation de l'école et la réforme des rythmes scolaires vous ont éprouvé·e·s : colère, coup de gueule, vous étiez aux avant-postes lors de la grève du 12 février contre la réforme des rythmes scolaires et la loi de refondation... Vous avez donc besoin de repos, mais avec votre caractère fonceur, vous négociez souvent assez mal le virage des grandes vacances. Pour éviter la petite déprime estivale, canalisez votre énergie débordante en préparant activement les prochaines manif' : banderoles, pancartes... autant de projets sympas à réaliser en couple ou entre amis militants !

TAUREAU

Enfin les vacances ! Vous pourrez vous laisser aller à votre paresse naturelle auprès de votre famille et de vos amis. Mais attention à la multiplication des apéros : l'alcool et la gourmandise ne sont pas les alliés de votre foie particulièrement malmené ! Prenez garde également à ne pas vous ramollir : boycotter le LPC ne doit pas être une occasion d'en faire le moins possible, mais une vraie démarche de combat contre l'inféodation de l'école au diktat de l'OCDE !

GÉMEAUX

Inconstant et volage, cette année de creux militant fut l'occasion pour vous de butiner à votre aise, de glaner des informations à droite et (surtout) à gauche, d'évaluer les positions des différentes organisations syndicales... Prenez-garde cependant à ne pas trop vous disperser et positionnez-vous ! Entre le LPC, la territorialisation de nos missions, l'introduction du néo-management dans nos établissements, la réforme de la formation, le recours toujours plus important aux précaires... les motifs de lutte ne manquent pas !

CANCER

La dégradation des conditions de travail vous a particulièrement affecté·e· et fatigué·e·. Ces vacances sont donc bien méritées, mais prenez garde à ne pas trop vous apitoyer sur vous-même : faites de votre vécu un outil au service du combat collectif pour la prise en compte de la souffrance au travail, une plus grande influence des CHSCT et le développement d'une vraie médecine du travail dans l'Éducation nationale !

LION

Un peu en retrait cette année, car vous avez senti un ramollissement général après l'arrivée de la gauche au pouvoir, cela ne vous a pas empêché de ruminer dans votre coin. Vous serez donc prêt·e· à rentrer dans la lutte dès la rentrée, aux avant-postes et le poing fièrement levé, comme à votre habitude. Vous retrouverez sans peine votre position naturelle de leader flamboyant pour peu que vous profitiez des vacances pour vous reposer et vous remotiver !

VIERGE

Vous commencez à en avoir assez que tous les horoscopes louent votre caractère calme, posé, réfléchi, objectif... Vous avez envie de montrer que vous êtes capable de vous positionner et de rentrer dans un conflit ! Après une évaluation objective et rationnelle de la situation de l'Éducation nationale, vous êtes prêt·e pour la lutte, et bien déterminé·e à la mener à la victoire ! Néanmoins, les vacances seront l'occasion de peaufiner vos arguments grâce à des lectures de fond, comme celle de ce journal !

BALANCE

FSU, CGT, UNSA, SUD... sur le plan syndical comme sur d'autres plans, votre cœur balance ! Mais votre sens aigu de la justice vous fait tendre vers plus de radicalité, notamment face au sort réservé aux précaires. N'hésitez plus : engagez vous pleinement ! Et comme un engagement peut en cacher un autre, il y a de grandes chances que vous rencontriez l'âme sœur lors de la prochaine manif' pour la titularisation de tous les précaires !

SCORPION

Vous vous doutiez bien que les promesses de la gauche ne changeraient rien à nos conditions de travail, que la « refondation » ne serait rien de plus qu'un ravalement de façade... Vous vous moquiez des optimistes réformistes et aujourd'hui vous avez envie de leur rétorquer « Je vous l'avez bien dit! ». Certes vous aviez raison, mais attention : votre assurance vous rend parfois imbuvable en réunion et peut rebuter les collègues ! Pour convaincre, écoutez les autres et mettez-y les formes !

SAGITTAIRE

Toujours optimiste, le changement de présidence vous avait donné bon espoir. Espoir déçu lorsque vous vous êtes aperçu·e que les réformes nuisibles des 10 années de droite au pouvoir n'étaient pas remises en cause par la « refondation ». Qu'à cela ne tienne, vous saurez utiliser votre énergie positive pour motiver les troupes lors des prochaines grèves ! Profitez d'un bain de soleil pour peaufiner vos slogans !

CAPRICORNE

Réaliste, conservateur... A ceux/celles qui pensent que vous ne faites pas un·e bon·ne militant·e, vous répondrez : « Réaliste, je le suis quand je dis que la politique gouvernementale va dans le sens d'une conception néo-libérale de l'école. Conservateur·trice, je le suis quand je m'accroche à mon idée d'une école émancipatrice. Et je sais me battre pour mes idées ! » Bien dit, camarade Capricorne !

VERSEAU

Votre tempérament, le plus enclin à la rébellion de l'ensemble des signes du zodiaque, fait de vous un·e désobéissant·e naturel·le : la résistance à base-élève, le boycott du LPC ou du contrôle en cours de formation ne vous font pas peur ! Cependant vous déplorez le manque d'originalité des actions militantes. Qu'à cela ne tienne : mettez à profit votre créativité et votre sensibilité pour aider les organisations syndicales à renouveler leurs moyens d'actions et à améliorer leur communication !

POISSONS

Attention, camarades poissons, le pessimisme vous guette ! Certes la situation et les perspectives d'évolution de notre institution n'ont rien de réjouissant, mais il serait dommage que la morosité ambiante vous mène à vous replier sur vous-mêmes et à vous réfugier dans votre monde. Sachez utiliser votre grande sensibilité et votre imagination à bon escient : un autre monde, une autre école, oui vous en rêvez, alors il ne tient qu'à vous de rejoindre d'autres rêveurs pour réaliser, dans la lutte, cette utopie !

Rénovation du collège

Le collège nouveau va arriver !

Après une première séance consacrée au « diagnostic », le 18 avril s'est tenue une seconde réunion sur la rénovation du collège entre la direction générale des affaires scolaires (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale et les organisations syndicales. Le ministère n'a pas encore communiqué ses projets précis, mais il en a indiqué certains axes. Ils sont inquiétants pour le service public, mais aussi pour les statuts des enseignant-e-s du secondaire, qui seront clairement sur la sellette au second semestre 2013.

UNE RÉFORME DANS LA « REFONDATION »

La rénovation du collège qui est en chantier s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation en cours d'adoption au parlement. La réforme s'inscrit donc dans le cadre d'une programmation budgétaire insuffisante et d'orientations fondamentales que nous combattons : le socle commun et la logique des compétences, ainsi que l'« autonomie » des établissements, qui devrait être renforcée pour le collège sur le modèle de ce qui a été fait par la droite pour les lycées. Les préalables indispensables pour la nécessaire réorientation radicale des politiques scolaires ne sont donc pas là : ni sur les postes, ni sur le temps et les conditions de travail des personnels, ni sur le projet d'école.

MARCHE À L'ENVERS ET SAUCISSONNAGE

On nous annonce que le nouveau socle commun n'aura rien à voir avec l'ancien, que le Livret Personnel de Compétences sera profondément revu, et que les programmes seront repensés en cohérence avec ledit socle. Toutes ces redéfinitions seront l'œuvre du Conseil National des Programmes, qui commencera à travailler… l'an prochain.

Ainsi, non seulement le travail sur la refonte du collège est séparé de celui qui a eu lieu sur le primaire et de celui qui aura lieu sur le lycée, alors qu'il faudrait penser l'ensemble de la scolarité pour articuler ses différents moments, mais en plus on est appelé à discuter des structures du collège, des modalités de l'enseignement et des rythmes scolaires sans savoir ce que le collège est censé enseigner et quelles sont précisément les finalités de l'école !

LE PROJET : TRIPARTITION DU TEMPS SCOLAIRE

« Nouveau socle commun, ancien socle commun : rien à voir ! »

Le ministère a dévoilé un axe essentiel de son projet, la séparation du temps des élèves du collège en trois :

- **Un tronc commun**.
- **Des enseignements complémentaires différenciés**.
- **Des activités de renforcement (soutien, tutorat, aide personnalisée…)**

LE COLLÈGE UNIQUE PROCLAMÉ MAIS BAFOUÉ

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce.

Cependant, l'introduction de différenciations est notoirement le biais par lequel se réintroduisent des hiérarchisations entre options et parcours, qui favorisent la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Un tronc commun, cela veut dire des branches distinctes : il est où, le collège unique ?

On est bien loin du projet que nous portons : celui d'une scolarité obligatoire commune jusqu'à 18 ans avec une formation polyvalente et polyculturelle pour toutes et tous.

ÉTENDRE CE QUI NE MARCHE PAS

L'extériorisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire a été mise en œuvre au primaire et au lycée avec l'aide personnalisée.

Dans les deux cas, c'est un échec. Son extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein de classe, ce qui passe d'abord par des réductions des effectifs-classes et des groupes réduits, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

LES STATUTS DANS LA LIGNE DE MIRE

Le ministère l'annonce clairement : les décrets de 1950, qui fixent les obligations de service des enseignant-e-s du 2nd degré, seront revus à l'automne/hiver 2013.

La tripartition du temps des élèves est un instrument de cette casse programmée des statuts : elle sera l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service, sous prétexte par exemple qu'une heure « d'encadrement » d'activités de renforcement ne pourrait être comptée comme une heure de classe…

La fédération SUD éducation alerte les personnels sur les dangers des projets de réforme du collège et des statuts. Il faut se préparer à la mobilisation pour refuser les attaques annoncées et imposer des alternatives pour les élèves, les personnels, et le service public, pour une école égalitaire et émancipatrice.■

Sud Éducation.

L.P.C

Le boycott plutôt que la grève d'un jour !

Cette année encore, un « livret personnel de compétences » (LPC) nous est imposé par le Ministère et notre hiérarchie. Il nous est demandé d'y recenser les compétences acquises par nos élèves en fin de CE1, de CM2 et de 3ème. La fédération SUD éducation avec la CNT, Résistance Pédagogique, le Collectif National de Résistance à Base Élèves, Émancipation tendance intersyndicale, l'Union des Alternatives Syndicales et le Snuipp-FSU 82 a lancé une campagne de boycott. Tous les signataires se sont engagés à ne pas remplir le livret. Voici un petit rappel de notre argumentaire.

Il est inutile : il s'ajoute au livret scolaire en usage dans les écoles et collèges.

Il est incompréhensible dans sa formulation, beaucoup trop dense et ne laisse aucune place aux commentaires écrits.

Il est absurde d'évaluer de façon simpliste : dans le LPC, une compétence est acquise ou non-acquise alors qu'en réalité elle s'acquiert de façon progressive.

Il contribue à remplacer la recherche et les apprentissages par des exercices de bachotage. Nous faudra-t-il enseigner que ce qu'on nous demande d'évaluer ?

Il contraint les enseignants à des pratiques visant d'abord à se conformer aux souhaits de leur hiérarchie.

Il participe à la mise en concurrence des élèves, des enseignants et des écoles.

Il utilise pour l'enseignement des concepts propres à certaines entreprises (contrat d'objectifs, référentiel de compétences…).

Il est dangereux : il est informatisé pour le second degré et le sera à terme pour le primaire. Les résultats des élèves - qui ne devraient concerner qu'eux et leurs familles - seront fichés dans les bases de données "base-élèves" et "SCONET", et cela pour leur vie entière… avec quelle sécurisation ?

Il conditionne l'obtention du brevet des collèges.

Il tend à se substituer aux diplômes et donc aux conventions collectives.

Visitez le site suivant (même s'il est trop tard pour signer son engagement):

http://www.boycott-lpc.lutter-agir.org

Cour des comptes

Feu sur le statut des enseignant-e-s !

La Cour des comptes a rendu public le 22 mai le rapport « Gérer les enseignants autrement ». Elle recommande de graves remises en cause des statuts, conditions de travail, modes de rémunération et d'affectation des enseignant-e-s du 1er et du 2nd degrés. Vincent Peillon a réagi : il a exprimé des désaccords uniquement sur l'analyse des moyens de l'Éducation nationale. Sur le reste (statuts, salaires, temps de travail, affectations), il a rappelé « l'ouverture de discussions à l'automne prochain » sans prendre aucune distance avec les recommandations de ce rapport.

ANNUALISATION

Constatant que « Le ministère […] n'a pas tiré les conséquences des missions légales des enseignants sur la définition de leur temps de service », au lieu de proposer une réduction des obligations de service, le rapport déplore que les 108h des Professeurs des écoles soient la « seule fraction de temps de service annualisée » et que cela n'existe pas dans le secondaire. Il dénonce « la définition du service sur une base hebdomadaire ». Il préconise ainsi d'« annualiser les obligations de service des enseignants. »

TOUTES ET TOUS REMPLAÇANT-E-S

La Cour des comptes prend prétexte des difficultés dues au manque de titulaires/remplaçant-e-s pour proposer que l'ensemble des enseignant-e-s fasse des remplacements : « En Allemagne, une partie du service est ainsi annualisée et utilisée pour assurer le remplacement des absences. »

HIÉRARCHIE PARTOUT

Le rapport regrette que « les chefs d'établissement n'entrent pas, sauf exception, dans la classe pour assister aux cours des enseignants de leur établissement. Dans le 1er degré, le directeur d'école n'est pas le supérieur hiérarchique des enseignants. »

SERVICE AU BON VOULOIR DES CHEFS LOCAUX

Le rapport recommande de « donner aux directeurs d'école [dotés d'un pouvoir hiérarchique] et aux chefs d'établissement la responsabilité de moduler la répartition des obligations de service des enseignants » sur l'année et entre différentes missions (cours, tutorat, etc.).

POLYVALENCE AU COLLÈGE

Le rapport propose d'« instituer, dès la formation initiale, la bivalence ou la polyvalence disciplinaire de l'ensemble des enseignants du second degré intervenant au collège. »

MOBILITÉ FORCÉE INTER-DEGRÉS

La Cour des comptes veut « autoriser les affectations de professeurs des écoles au collège et d'enseignants du second degré à l'école primaire. »

POSTE À PROFIL POUR TOUT LE MONDE

Le rapport dénonce les règles : « le mouvement au barème, par son automaticité, ne donne aucune marge à l'établissement pour constituer ses équipes pédagogiques ». Il promeut la généralisation complète des affectations sur profil avec un « modèle » parlant : « Ce recrutement "sur profil" est pourtant la règle dans les établissements d'enseignement privé sous contrat […] sans que cette opération […] ne génère de difficulté d'organisation notable. »

AFFECTATION À LA TÊTE DU CLIENT

Le rapport constate avec regrets que « Ni les directeurs ou chefs d'établissement ni les équipes pédagogiques n'ont leur mot à dire dans les choix de recrutement des enseignants », et il conseille d'« affecter les enseignants […] sur avis du directeur d'école ou du chef d'établissement, en fonction de l'adéquation de leurs compétences et de leur parcours avec les besoins des élèves et le projet de l'école ou de l'établissement. »

SALAIRES AU MÉRITE

La Cour des comptes désapprouve que « les écarts de rémunération [soient] faibles et au détriment des meilleurs enseignants » et que « la prise en compte du mérite dans la rémunération des enseignants, par l'attribution de primes, individuelles ou collectives, [soit] particulièrement faible. »

La fédération SUD éducation :

➲ s'oppose aux recommandations de la Cour des comptes.
➲ demande au ministère qu'il s'en démarque complètement.
➲ appelle les personnels à se préparer à la mobilisation contre leur adoption, totale ou partielle.

La Fédération SUD éducation.

Infos Pratiques

Le courrier des lectrices :

Bonjour Sud Éduc,

cela fait 17 ans que je travaille pour l'éducation nationale et jamais on ne m'a fait passer de visite médicale. Plus j'y pense et plus je me dis que quelque chose ne va pas. Ne vous méprenez pas, je ne veux pas dire que je me sens atteinte d'un mal particulier. Non, c'est du côté de notre employeur que j'ai l'impression que quelque chose ne tourne pas rond. Qu'en est-il ?

Nathalie Kahem.

Bonjour Nathalie,

tu n'es pas la seule à te faire du souci. Vous êtes nombreux chaque semaine à nous écrire et à nous faire part de vos inquiétudes quant à la santé de nos chers ministres.
Pour répondre à ta question, je ne peux que te conseiller la visite du site internet que notre fédération a mis en place et qui aborde plus généralement toutes les questions liées aux conditions de travail dans l'éducation.
Tu pourras y télécharger la brochure « **Et voilà le travail!** » et y imprimer le document qui te permettra de demander une visite médicale de prévention. Tu y as droit tous les 5 ans et comme tu l'as déjà compris, si ce n'est pas toi qui en fais la demande, personne ne la fera à ta place.

Médicalement,

SUD éducation 66

Jeu

Le mot mystère du ministère !

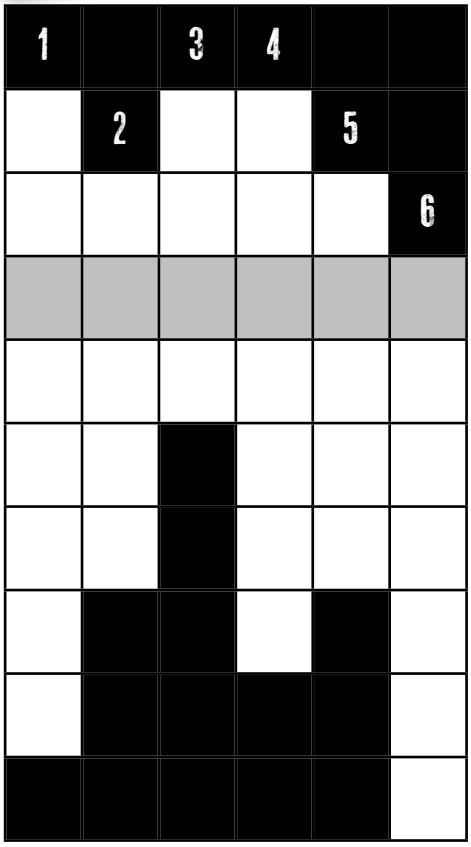

1 On va beaucoup en entendre parler dans les prochains mois, à défaut de savoir un jour ce que c'est que de la prendre.

2 Support militant, souvent un simple morceau de papier.

3 Engin utilisé dans les travaux publics, en photo à la page 8.

4 Elles sont en face de nous quand elles ne sont pas en lutte .

5 Elle fait la force.

6 Coup de blues.

Le mot mystère : « crook » en anglais. Escroc. Malfrat. Voyou.

retrouvez la solution du mot mystère sur notre site
www.sudeducation66.org

SOMMAIRE

Edito : À l'éducation, rien de nouveau ! ...2
L'esprit d'entreprise et l'école 3
Le CCF en langues vivantes 4
Retraite et progrès social 5
Supplément estival 6-7
Le collège nouveau va arriver ! 8-9
Le boycott du L.P.C 9
Feu sur le statut des enseignant.e.s ! 10
Le courrier des lectrices 11
Le mot mystère du ministère !.....12

éducation Sud 66
Permanence tous les vendredis
Local Solidaires
10, rue du Théâtre
66000 Perpignan
tel : 06-84-89-01-17
e-mail :
sudeducation.66@laposte.net
site web départemental :
www.sudeducation66.org
site web national :
www.sudeducation.org

EN ROUTE POUR LE SUD 66
Trimestriel
Journal imprimé par Sud Education 66
3, impasse San Gill
66000 Perpignan
n° 38 - Juin Juillet - Août 2013
N° de CPPAP : 0913 S 06756
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'équipe syndicale de Sud Education 66 :

- *Francis Maury (déch. 6h)*
- *Héléna Molin (6h)*
- *Emmanuel Peroy (3h)*
- *Mikaël Thévenot (3h)*
- *Marc Anglaret*
- *Patrice Bégnana*
- *Michel Benkemoun*
- *Patrick Billard*
- *Anne-Julie Borne*